



Délibération n° C2023-057
du comité syndical
Séance du 15 décembre 2023
Présentation du rapport de contrôle

Nombre de délégués en exercice	: 71
Nombre de délégués présents	: 42
Nombre de pouvoirs	: 10
Nombre de votants	: 52

Le quinze décembre deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents : Secteur d'ABERS/IROISE : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin) reçu pouvoir de Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Gildas FOREST (Brélès), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) Secteur du CAP-SIZUN : Rémy LE COZ (Plouhinec), René SOUBEN (Mahalon), Patrick TANGUY (Le Juc'h) Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Georges MORVAN (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) Secteur de CROZON-CHATEAULIN : Xavier BOREL (Le Faou) reçu pouvoir de Philippe BRUN (Crozon) Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN : Christophe BELE (Kernouës), Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON : Jean-Pierre GILET (Mespaul), Daniel LE SAINT (Sizun) reçu pouvoir de Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau), Francis MOINE (Lanhouarneau) reçu pouvoir de Jean JEZEQUEL (Plougourvest) Secteur de MORLAIX : François GIROTTO (Plouégat-Moysan) reçu pouvoir de François GIROTTO, François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) reçu pouvoir de Nathalie BERNARD (Plougasnou), Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) Secteur du PAYS BIGOUDEN : Michel BUREL (Plovan) reçu pouvoir de Christian LOUSSOUARN (Combrit) Secteur de QUIMPER : Laure CARAMARO (Fouesnant), Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), André LAUDEN (Plonéis), Jean L'HARIDON (Landudal) reçu pouvoir de Pascal MIOSSEC (Langolen) Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU : Jean-Louis BLOT (Névez), Alain PELIZZA (Saint-Yvi), Jacques RANNOU (Rosporden), Michel TANGUY (Trégunc), Marie-José TOULLEC (Bannalec) Collège des EPCI : Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Jean-Noël EDERN (Haut Léon Communauté) reçu pouvoir de Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) reçu pouvoir de Yves ROBIN (Porspoder), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay) reçu pouvoir de Joël BLAIZE (Plomodiern)

Excusés : Christian LOUSSOUARN (Combrit) - Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau) - Pascal MIOSSEC (Langolen) - Nathalie BERNARD (Plougasnou) - Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon) - Jean JEZEQUEL (Plougourvest) - Philippe BRUN (Crozon) - Joël BLAIZE (Plomodiern) - Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) - Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) - Pascal LE GOFF (Plogonnec) - Alban LE ROUX (Carantec) - Yves ROBIN (Porspoder)

Assistaient en outre :

- **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY et Jérémy GEFFROY

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Présentation du rapport de contrôle

Délibération N° C2023-057

Le Président accueille en visioconférence Régis SICARD, directeur territorial d'ENEDIS et sollicite Jérémy GEFROY, chargé de mission contrôle des concessions au SDEF, pour la présentation du rapport de contrôle.

Le rapport de contrôle de la concession électrique du territoire continental est réalisé en s'appuyant sur le nouveau contrat continental (hors Sein, Molène et Ouessant) entré en vigueur le 06 mars 2020. Il est établi sur la base du compte rendu d'activités des concessionnaires ENEDIS et EDF remis le 31 mai 2023 et de l'ensemble des fichiers de contrôles remis dans les mois à suivre.

Jérémy GEFROY développe les points suivants :

- évolution du patrimoine et mise en perspective avec les objectifs du 1er PPI,
- les travaux d'investissement et de maintenance et mise en perspective avec les objectifs du 1er PPI,
- les avis SDEF sur les dossiers travaux d'Enedis au titre du R323-25 du CE,
- contrôle du respect des avis défavorables émis par le SDEF,
- le suivi des réclamations,
- focus « support vétuste »,
- l'expertise des prestations pour compte de tiers,
- le suivi de la tenue de tension,
- l'analyse de la continuité de fourniture,
- la tempête CIARAN.

Régis SICARD prend acte de cette présentation.

Régis SICARD présente un retour d'expérience suite à la tempête CIARAN qui a touché l'intégralité du territoire finistérien dans la nuit du 01 au 02 novembre 2023.

Les points suivants sont développés :

- phase de pré-mobilisation,
- impact de la tempête sur les réseaux de distribution d'électricité,
- la gestion de crise,
- l'après tempête, consolidation puis reconstruction du réseau,
- les premiers enseignements.

Le Président souligne l'engagement total d'ENEDIS pour la réalimentation des clients concernés par une rupture de l'alimentation électrique. Il rappelle la nécessité d'un entretien préventif sur les organes de manœuvre et souhaite davantage de sectorisation du réseau pour limiter les zones concernées par des coupures.

Régis SICARD poursuit en indiquant que le développement des réseaux doit viser la limitation des incidents, réduire les poches incidentées et favoriser une réalimentation rapide grâce aux Organes de Manœuvre Télécommandé. Il complète que l'Agence de Conduite des Réseaux HTA (ACR) a mobilisé jusqu'à 31 agents en même temps contre habituellement 8 agents en journée et 4 agents la nuit.

Selon Jean Louis BUHANNIC, il y a eu une perte de connaissance du terrain de la part d'ENEDIS suite à la fermeture des antennes locales. Régis SICARD répond que les techniciens locaux sont certainement un peu plus rapides pour intervenir dans les nombreux hameaux et lieux dit Finistériens, toutefois, compte tenu de l'ampleur de la tâche, la FIR et les renforts étaient totalement indispensables.

Jean Louis BUHANNIC estime que les prévisions météo n'ont pas été prise suffisamment au sérieux par ENEDIS et demande si les pénalités prévues en cas de non-respect des clauses du contrat seront appliquées. Régis SICARD indique que les prévisions météorologiques ont été prises en compte dès le 30 octobre par l'ensemble du personnel ENEDIS et notamment les 1 400 salariés volontaires de la Force d'Intervention Rapide d'Electricité ainsi que les entreprises prestataires. Il poursuit en soulignant la grande précision des prévisions météo.

En réponse à la seconde partie de la question, il faut bien distinguer les obligations vis-à-vis de la continuité du service et les obligations vis-à-vis de l'investissement d'ENEDIS. Concernant la continuité du service, conformément à la délibération de la CRE du 17/11/2016, la pénalité versée aux consommateurs est forfaitaire, déclinée par niveau de tension et par tranche de 5 heures de coupure. En cas d'interruption d'alimentation d'une durée supérieure à 5 heures due à une défaillance des réseaux publics qu'il gère, le GRD verse aux consommateurs concernés la pénalité par période de 5h, dans la limite de 40 tranches consécutives de 5h. Régis SICARD indique que cette pénalité s'élève à 80M€ pour la HTA. Le calcul de la pénalité pour la BT n'ayant pas été fait. Enfin, ENEDIS doit s'appliquer d'une pénalité dénommée « le séquestre » en cas de non-respect des investissements (€) prévus au PPI.

Le comité prend acte du rapport de contrôle

Le 08 mars 2024 –

Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF



Pierrot BELLEGUIC
Secrétaire de séance

